



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

coopération et francophonie : fonctionnement

Question écrite n° 67853

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la valorisation des produits du commerce équitable au sein de son ministère. Ainsi, différentes institutions de l'Etat comme l'Assemblée nationale, ou de grandes entreprises ont fait le choix d'utiliser des produits tels que le café labellisé Max Havelaar afin de soutenir le développement du commerce équitable en France. D'autres montrent l'exemple, comme le ministère de l'économie solidaire, qui intègre dans ses réceptions l'utilisation systématique de produits solidaires. Aussi, il souhaite savoir si cette préoccupation, que partagent de plus en plus de Français, fait partie de la politique de son ministère. Il lui demande de lui indiquer précisément le niveau d'utilisation en quantité, qualité et masse financière de ce type de produits.

Texte de la réponse

Le développement du commerce équitable correspond à une prise de conscience des risques inhérents à une mondialisation mal maîtrisée. Le commerce solidaire vise à privilégier une autre voie que celle du libéralisme sans régulation, du dirigisme ou de l'assistanat, dans un souci de justice sociale et de développement durable. Ses actions reposent, d'une part, sur la sensibilisation des consommateurs « citoyens » dans les pays du Nord, d'autre part, sur la structuration et l'organisation des producteurs et transformateurs au Sud. Complétant utilement les actions de la coopération visant à structurer le secteur productif des pays du Sud, cette politique s'est matérialisée au cours des dernières années par un soutien de plus en plus marqué à des associations et collectifs impliqués dans cette problématique. L'association Max Havelaar a été aidée par ce ministère pour un montant global de 1,35 MF (0,21 MEUR) ; cette aide a été considérablement renforcée depuis deux ans puisqu'elle a reçu, pour ses campagnes de sensibilisation en France, en 2000 et 2001, 1,5 MF (0,23 MEUR) par an. Le café Max Havelaar est, bien entendu, également consommé et promu au sein du ministère. Par ailleurs, le soutien à la « plate-forme du commerce équitable » (12 associations) se fait à travers une subvention annuelle de 250 000 francs (38 112 euros), celui à « l'éthique sur l'étiquette » (80 associations) par une subvention de 500 000 francs (76 225 euros) par an. A travers ces engagements, mon ministère souhaite marquer son soutien à l'éducation au développement qui, dans le cas du commerce équitable, vise les consommateurs. En plus du soutien à ces associations, le ministère pratique une politique de soutien direct des filières (café, coton...) en Afrique subsaharienne, afin d'aider à la structuration et l'organisation des producteurs. En outre, un nouveau projet de plusieurs millions de francs centré sur le renforcement des producteurs et de leurs organisations ainsi que sur le développement du marché (croissance de la consommation et diversification des filières) devrait être mis en place en 2002. Le ministère envisage également de participer au développement de produits touristiques dans les pays du Sud, fondés sur cette conception d'équité et d'éthique, à la suite d'expériences pilotes réalisées depuis deux ans et dont il a financé l'analyse et l'évaluation (320 000 francs, soit 48 784 euros). La coopération française est donc très attentive à soutenir le commerce équitable dans ses modes d'intervention, en particulier à l'égard de ses partenaires de la zone de solidarité prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67853

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6005

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 58